



COMMUNE DE BOFFLENS
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 décembre 2021

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 04.10.2021
4. Préavis n°08/2021 relatif au budget communal 2022
5. Préavis n°09/2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2026
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard, Président du Conseil, ouvre la séance à 20:02.

Il excuse Muriel Vuagniaux, Vice-Syndic et Municipale Sécurité publique, Affaires sociales et Santé, Écoles.

1. Appel

Le quorum est atteint. Il y a 24 présents, 4 absents et 10 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu.

Fabienne Pellegrini, Michaël Noble, Sébastien Sordet se font assermenter.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 04.10.2021

Le procès-verbal est accepté.

4. Préavis n°08/2021 relatif au budget communal 2022

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Nicolas Descombes, Syndic. Il lit la conclusion du préavis.

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°08/2021 relatif au budget communal 2022.

Philippe Monnard, Président, passe la parole au Conseil.

Bernard Roellinger souligne que le budget stipule une "augmentation de salaires municipaux". Après renseignement pris, il affirme qu'une augmentation devrait en principe être votée au Conseil avant de la faire figurer le budget.

Nicolas Descombes, Syndic, indique qu'il existe deux procédures. Il est possible d'intégrer dans le budget une hausse de salaire. Il lit son échange avec le préfet et rappelle qu'en 2021, le budget prévoyait une augmentation des honoraires pour 6 mois.

Vincent Monnier relève qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire mais d'un budget pour l'année à venir. Daniel Roussy souligne l'importance de cette distinction. Une augmentation doit en effet faire l'objet d'un préavis. Ici, il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un budget.

Christophe Mégroz rappelle qu'il y a eu une demande auprès du préfet. La même procédure a été validée dans le passé.

Vu que les questions concernant la procédure et non pas le principe, Philippe Monnard, Président, propose de se renseigner auprès de la préfecture pour voir comment gérer cette question à terme.

Géraldine Brügger souhaite comprendre le post 314, avoir des renseignements sur la hausse de ce poste.

Yvan Ganty, Boursier, explique que la gestion de la forêt provoque une hausse de 30.000,-CHF par rapport à 2021. Nicolas Descombes, Syndic, s'explique que cette dépense s'équilibre par des rentrées qui seront plus importantes.

Bernard Roellinger souhaite comprendre le post 352.

Nicolas Descombes, Syndic, explique qu'il est prévu d'équiper la Grand-Salle avec un beamer, un écran et un système sono. L'investissement n'est pas à froid. Ceci permet d'améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les Conseils et de rendre la location de la salle plus attractive pour des entreprises.

Danièle Roussy précise qu'à l'avenir il faut en effet fournir le bilan et les comptes par ordre administratif et non pas par nature. Ceci afin que le Conseil puisse mieux étudier le contenu.

La parole n'étant pas demandée, Philippe Monnard, Président, soumet le préavis 08/2021 avec un excédent de charges de 9966,-CHF. Le Conseil accepte avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

5. Préavis n°09/2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2016

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Nicolas Descombes, Syndic.

Il explique les deux tableaux en annexe du préavis. Il spécifie ce qui est la différence entre le plafond d'endettement et celui de cautionnement. Il fait le topo des projets pour la législature à venir. La Municipalité espère démarrer les travaux du Collège et refaire une partie de la déchèterie, d'autres projets d'infrastructure dont les routes (l'entretien des chemins AF avec entre autres à la clef des subventions), et le réseau d'eau. Niveau plafond de cautionnement, les projets qui s'esquissent sont: la STEPPE, la modernisation du Collège (ascovabano).

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal.

Philippe Monnard, Président, passe la parole au Conseil.

Christophe Mégroz soulève que le montant prévu pour les routes (75.000,-CHF) lui semble léger. Bastien Brandt, Municipal, est conscient de la situation.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°09/2021. Le Conseil accepte avec 1 abstention.

6. Communications de la Municipalité

Philippe Monnard, Président, demande une minute de silence pour commémorer Pierre Rochat, membre du Conseil.

Bastien Brandt, Municipal, annonce qu'au 31 mars, le magasin "Aux Z'ozios" fermera ses portes. Il annonce que la Municipalité cherche quelqu'un qui souhaite démarrer une activité commerciale. Par ailleurs, il rappelle que le poste de concierge est resté vacant.

Nicolas Descombes, Syndic, annonce que la Municipalité ne fera pas de bilan des activités pour 2021. La nouvelle Municipalité a pris ses marques durant ces premiers mois de la législature. La Municipalité ne manquera pas de faire le bilan annuel fin 2022.

7. Divers et propositions individuelles.

Philippe Monnard, Président, donne la parole au Conseil.

L'association des Bocamis fait un point concernant la situation intermédiaire de leur campagne de levée de fonds pour réaliser le projet d'une place de jeu. Pour l'heure, la campagne n'a pas été très concluante pour atteindre l'objectif: 50.000,-CHF. L'association remercie les villageois qui ont contribué. Les activités et animations ont connu un succès modéré. Les membres souhaitent réfléchir avec le Conseil pour trouver de nouveaux types d'actions et des sponsors.

Olivier Pittet suggère qu'il est quelque peu illusoire de vouloir lever 50.000,- CHF. Peu de sociétés ont un intérêt à sponsoriser de tels projets.

Nathalie Lachat propose de revoir à la baisse l'envergure du projet qui est peut-être légèrement disproportionné.

Nicolas Descombes rappelle que la Municipalité ne refuse pas de participer, que la Municipalité est ouverte à proposer au Conseil de financer le projet jusqu'à une hauteur d'environ 50%, que la Municipalité serait prête à assurer la gestion de ce projet.

Vincent Monnier remercie l'association pour le temps investi et propose de mieux encadrer.

Christophe Mégroz demande pourquoi il n'y a plus de rabais de dix francs pour les habitants qui louent la bofflette. Bastien Brandt, Municipal, souligne qu'il s'agit d'une homogénéisation pour faciliter la gestion.

Philippe Monnard, Président, remercie les Conseillers, Boursier et clôture la séance à 21:17.

Le président du Conseil
Ph. Monnard

La secrétaire :
I. Debruyne